

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 3849

présenté par

Mme Pochon, Mme Arrighi, Mme Batho, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,  
M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini,  
M. Peytavie, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,  
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

-----

**ARTICLE 10**

I. – À l’alinéa 18, après le mot :

« accompagnement, »

insérer les mots :

« notamment en matière de formation aux pratiques agroécologiques dont l’agriculture biologique, ».

II. – En conséquence, compléter le même alinéa par la phrase suivante :

« Il précise les modalités de promotion des pratiques agroécologiques et les modalités d’évaluation de l’opportunité d’installation en agriculture biologique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La transition agroécologique est une brique indispensable au maintien de conditions de production en France, à notre souveraineté alimentaire, et à l’atteinte de nos objectifs environnementaux. Il est nécessaire que les intervenants soient formés aux pratiques agroécologiques et que les porteurs de projet bénéficient d’un accompagnement à ce sujet. C’est le sens de cet amendement.